



RUE DE LORRÈNE 1 - B 6810 CHINY

MAISON DE VILLAGE

Salle Polyvalente

GESTION



Chiny, Cité des Contes ASBL Rue de Lorrène 3 - B 6810 Chiny www.conte.be +32 (0) 61 32 07 56 administration@conte.be

LA SALLE

La salle polyvalente peut accueillir 120 personnes. PRIX WEEK-END: 320 € (nettoyage inclus) Trouvez tous les détails de la salle ici.

MOBILIER

- 52 tables pliantes (120x80cm, H 75cm)
- 150 chaises empilables

BAR

- 2 pompes à bière
- 2 éviers (eau chaude/froide)
- 2 réfrigérateurs verticaux vitrés
- 1 réfrigérateur bahu
- 2 plans de travail & 3 étagères
- 120 verres à soft
- 120 verres à bière
- 24 verres à Orval

CUISINE

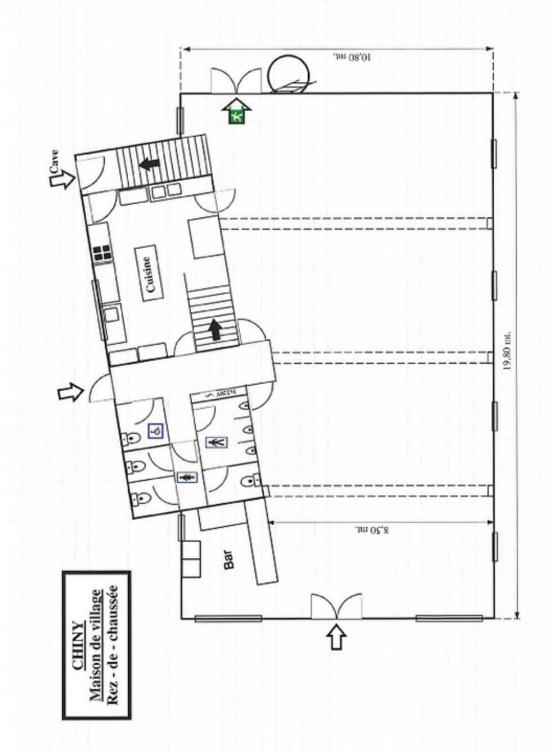
- 1 fourneau électrique monobloc avec:
 - 4 taques de 30x30cm
 - 1 four de 30cm de large, 62cm de profond
- 1 réfrigérateur double porte
- 3 plans de travail
- 1 lave-vaisselle sans fonction séchage
- 2 éviers
- 1 desserte
- 1 cafetière percolateur 15I (100 tasses)

VAISSELLE

- 180 grandes assiettes plates
- 180 assiettes plates
- 180 assiettes creuses
- 180 assiettes à dessert
- 180 cuillères à soupe
- 180 fourchettes
- 180 couteaux
- 180 petites cuillères
- 180 flûtes de champagne 17cl
- 180 flûtes
- 180 verres ballons 15cl
- 180 verres ballons 19cl
- 180 verres ballons 25cl
- 180 sous-tasses
- 180 tasses
- 6 plats bordés inox
- 6 saladiers inox
- 9 pichets inox 125cl
- 2 tire-bouchons
- 2 décapsuleurs
- 2 ouvre-boîtes
- 30 salières/poivrières



PLAN





CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHINY

GENERALITES

- 1. Le locataire s'engage à occuper les locaux et les abords « en bon père de famille » et à respecter scrupuleusement les instructions particulières qui peuvent lui être données oralement, à tout moment par le gestionnaire de salle.
- 2. Les locaux gardent en tout temps leur vocation polyvalente ; aucun local n'est attribué à titre exclusif ou permanent.
- 3. Le locataire veille en permanence aux conditions de sécurité. Toute activité reste sous la responsabilité de son organisateur (assurances, ...). Toutes les issues doivent rester accessibles durant toute l'activité, les sorties de secours ne doivent pas être obstruées. Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux toute source d'énergies à flammes (réchaud à gaz, lampe à pétrole, ...) ou tout autre matériel non conforme aux normes de sécurité.
- 4. Le locataire est responsable des clés, de l'extinction du chauffage, des lampes et de la fermeture des portes.
- 5. Il est interdit d'afficher en dehors des endroits prévus à cet effet et interdit d'utiliser des punaises ou des agrafes.

TARIFS

6. Prix Septembre 2023 établis par le collège communal de Chiny voir le tableau ci-dessous :

Le nettoyage est assuré par nos soins obligatoirement

| PRIX AU FORFAIT |
|-----------------|
| 320,00€ |
| |
| 200,00€ |
| |
| 175,00€ |
| |
| PRIX HORAIRE |
| 11,00 € |
| 11,00 € |
| |

BRASSEUR

7. Si le locataire veut se faire livrer par un brasseur ou utiliser les pompes à bière, il doit obligatoirement passer par Euro Boissons S.A. Rue Albert 1^{er}, 95 à 6810 PIN: 061 / 31 13 56.

RANGEMENT & NETTOYAGE

- 8. Le locataire doit ranger le mobilier lavé et essuyé, balayer la salle, les communs et les toilettes. Le mobilier de la cuisine et les plans de travail doivent être nettoyés, la vaisselle doit être lavée, essuyée et rangée, le lave-vaisselle doit être vidé et nettoyer (l'intérieur et les 3 filtres).
- 9. <u>Le nettoyage à l'eau est assuré par nos soins . Cependant, la salle doit être dans un était de propreté raisonnable.</u>
- 10. <u>Tout manquement à la propreté, qui donnera lieu à du rangement ou du nettoyage supplémentaire par nos soins, sera facturé d'un montant de 40,00 € de l'heure entamée.</u>
- 10. Les abords du bâtiment doivent être nettoyés.
- 11. Le locataire doit emporter les déchets organiques et toute autre chose qui ne peut être apportée dans un parc à containers. Des bulles se trouvent au fond du parking de la Maison de Village pour les bouteilles et bocaux en verres.

POUBELLES

12. Pour les déchets résiduels, le locataire doit les mettre dans des sacs poubelles et les déposer dans les 2 containers gris mis à disposition. Les déchets doivent être évacués par le locataire. <u>Ces conteneurs sont à déposer par le locataire pour la collecte du lundi matin en bord de route sur le trottoir.</u>

PARKING

13. Merci de ne pas stationner sur la partie du parking de la Maison de Village. réservés aux poids louds.

POLICE

14. Il existe un règlement de police pour l'ensemble de la *Zone de Police de Gaume*. Selon le type de soirée organisée, les conditions peuvent être différentes, un livret gratuit nommé « Vade-mecum des soirées festives » est à votre disposition au poste de police ou à l'administration communale.

VOISINAGE

15. Merci de respecter le voisinage. Fermez portes et fenêtres lors d'animation musicale, modérez le volume de la musique, refermez les portes lorsque vous sortez fumer, modérer le volume sonore des discussions à l'extérieur, respectez les abords du bâtiment ainsi que ceux des riverains, etc ... bref, respectez les règles élémentaires de savoir-vivre en société. Merci de votre compréhension.